

Je pourrais passer en revue les autres mesures, mais je crois en avoir suffisamment dit pour me permettre d'ajouter que j'ai confiance dans ce que le Gouvernement accomplit en ce moment. Je blâme fortement les honorables députés qui attaquent une mesure comme celle-ci, qui lui refusent toute sincérité, qui en font un geste vide. J'excuse l'auteur de cette déclaration parce que l'honorable député est nouveau-venu à la Chambre, mais je lui dirai qu'il sied mal à un honorable membre du Parlement de qualifier de geste vide une mesure législative que le Parlement du Canada soumet à l'approbation des représentants du peuple.

Puis l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit: "Nous avons placé plusieurs mesures dans nos statuts; nous avons créé plusieurs ministères; dites-nous ce que ce ministère aura à faire, de quelles mesures il aura à s'occuper." J'ignore si l'honorable député était présent cet après-midi, lorsque j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la Chav de l'une des plus importantes mesures jamais encore soumises à l'approbation du Parlement; il s'agit de la mesure visant à établir les allocations familiales au Canada. Cette mesure exigera une étude très minutieuse, et l'application n'en sera guère facile. Connaissant la nature humaine, le Gouvernement ne s'imagine pas qu'on ne cherchera jamais à démontrer que les objets de ces mesures ont été incomplètement réalisés. C'est pourquoi, dans l'application de ce programme, nous exigerons des sauvegardes amplement suffisantes pour que les sommes votées par le Parlement soient utilisées intégralement de la manière prévue. Il faudra du temps pour préparer une législation aussi complexe, afin d'assurer que dès son entrée en vigueur, nous serons en mesure de nous acquitter des obligations imposées par la loi de façon à protéger la trésorerie en ce qui concerne des dépenses affectées à des fins particulières.

Un mot de plus à ce sujet. Tandis que cette mesure était inscrite au *Feuilleton*; que les honorables membres de la Chambre ne pouvaient en discuter, parce que le débat ne peut commencer qu'après qu'elle a été saisie de la question, j'ai été grandement surpris, l'autre soir, de lire que le chef du parti conservateur progressiste, M. John Bracken, avait affirmé dans les journaux que cette mesure sociale était un pot-de-vin national, ne donnant pour toute raison de cette déclaration, que les allocations ne seraient versées qu'à partir du 1er juillet de l'an prochain. J'aimerais que M. Bracken fût ici. Je lui demanderais de répéter sa déclaration, bien que je sois parfaitement convaincu qu'il ne l'ose-

rait pas; ce n'est pas sans raison qu'il demeure à l'extérieur. Si, toutefois, il la répétait, je demanderais à Son Honneur M. l'Orateur, si quelqu'un, chef de parti ou non, a le droit de s'exprimer de la sorte relativement à une mesure législative dont la Chambre est saisie. Il lui faudrait retirer ses paroles et il le sait. Dans quelle situation sommes-nous à cet égard? Voici ce que je désire que les honorables députés et la population canadienne comprennent bien: dans quelle situation se trouve le Parlement vis-à-vis les citoyens du pays, lorsqu'on permet au chef d'un grand parti politique de parler à son gré de mesures législatives soumises à notre étude, sans que personne ne puisse le rappeler à l'ordre lorsqu'il viole les règlements établis pour assurer l'impartialité des débats et de la discussion de questions importantes. Un de ces jours, il faudra choisir entre la discussion publique relative à la préparation des lois par des hommes responsables du fait qu'ils possèdent un mandat du peuple et siègent au Parlement et la discussion à l'extérieur par ceux qui se targuent de représenter de grands partis et peuvent en même temps dire ce qui leur plaît sans être tenus de le prouver.

Je ne me proposais pas de parler de cette question ce soir; j'aurai d'autres occasions d'y revenir. Toutefois, je dirai, au sujet de cette mesure particulière, que c'est moi qui ai fixé la date du 1er juillet de l'an prochain. Si j'ai pris cette responsabilité, c'est que j'avais dit à la Chambre et à la population canadienne que des élections auraient lieu cette année ou l'an prochain avant l'expiration du mandat que détient le Parlement actuel, ce qui signifie que la dissolution des Chambres précéderait l'application de cette mesure. Comment peut-on prétendre alors que c'est de la corruption électorale? J'ai vu à ce qu'il ne puisse en être ainsi.

Je ne veux pas imiter ce qu'un ancien chef du parti d'en face fit à la veille d'un appel au peuple. Je me souviens que, lors d'élections importantes, de l'argent pour du blé en entrepôt fut distribué dans tout l'Ouest canadien une couple de jours avant la votation. Je prendrai toutes les précautions voulues pour que personne ne puisse dire que le mode de présentation discutable d'une grande mesure sociale de ce genre n'en diminue le prestige.

M. GRAYDON: Pourquoi mêler le bien-être social à la politique, comme le fait ce soir le premier ministre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur...

M. GRAYDON: C'est tout simplement une tactique politique du parti libéral.